

COMMUNE DE SAINT MICHEL THUBEUF

Séance du 6 septembre 2016

L'an deux mil seize

et le six septembre

à dix neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTTIER Christophe, Maire.

Présents : M. POTTIER, Mme VANDEWALLE, M. GUYET, Mmes LEMAITRE, RIVIERE, MM. GAURIER, BOURGERIE, Mmes GIRARD, PORC, MM. DELARUE, LE BOUVIER.

Excusé (e) s : M. AMELOT, Mme MERLET, Mme TINOCO

Absent : M. POIGNOT

Monsieur AMELOT donne pouvoir à M. POTTIER

Monsieur DELARUE a été nommé secrétaire de séance.

MODIFICATION DE CREDITS

D.M. 1

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits inscrits au budget primitif 2016 sont insuffisants à certains articles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité POUR, décide les modifications suivantes :

ARTICLES	Prévu au B.P. + ou - D.M.	MODIFICATION	CREDITS AUTORISÉS
FD 73 921	114 692 €	+ 1 €	114 693 €
FD 615221	15 000€	-1 €	14 999 €

ATTRIBUTION D'INDEMNITE DE CONSEIL

DU RECEVEUR
MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

✓ de prendre acte de l'acceptation du Receveur et de lui accorder l'indemnité de conseil,

✓ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité,

✓ que cette indemnité sera attribuée à Madame DUCHESNE Marie-Claude, Receveur Municipal, au taux de 100 % pour l'année 2016 et les années suivantes

✓ de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

**Tour du télégraphe
Chappe :**

Ligne budgétaire

Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil Municipal qu'une somme de 10 000 € T.T.C. a été allouée au budget primitif 2016 pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.

Monsieur le Maire présente un cahier des charges pour consultations d'architectes pour devis de l'étude. Il indique que le choix du prestataire se fera lors d'un prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire propose la mise en place d'un comité de pilotage.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré POUR à l'unanimité :

Confirme l'engagement pour une étude de faisabilité pour la réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe

Confirme le vote d'un budget de 10 000€ TTC pour le coût de l'étude de faisabilité

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Valide le cahier des charges et autorise Monsieur le Maire à consulter différents architectes pour l'établissement de devis pour l'étude.

Valide la mise en place du comité de pilotage ainsi que sa composition.

**Tour du télégraphe
Chappe :**

**Demande de subvention
à la DRAC**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) dans le cadre de l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.

Les membres du conseil municipal délibère POUR à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la D.R.A.C. pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Tour du télégraphe
Chappe :**

**Demande de
subvention auprès
du FACIT**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre des fonds FACIT pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.

Les membres du conseil municipal délibère POUR à l'unanimité et :

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme FACIT pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Tour du télégraphe
Chappe :**

**Demande de
subvention
LEADER**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.

Les membres du conseil municipal délibère POUR à l'unanimité et :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre du programme LEADER pour l'étude de faisabilité réhabilitation de la tour du télégraphe Chappe.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Création et
composition du
comité de pilotage**

**« Etude de faisabilité
tour du télégraphe
Chappe »**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de constituer un comité de pilotage pour l'étude de faisabilité réhabilitation tour du télégraphe Chappe.

Le rôle du comité de pilotage est de suivre le projet

Les missions des réunions sont :

- Suivre le bon déroulement du dossier
- Communiquer autour du projet
- Valider les choix et les étapes essentielles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la création d'un comité de pilotage
- Désigne les membres de cette commission dont les noms suivent :

Monsieur Christophe POTTIER, Maire de Saint Michel Thubeuf et ses adjoints,
Mme CHATIZEL : Présidente de l'association du patrimoine de Saint Michel Thubeuf,
Monsieur RIOUX : membre de l'association du patrimoine de Saint Michel Thubeuf,
Monsieur MARIE : spécialiste du télégraphe Chappe,
Monsieur BERARD : passionné du télégraphe,
Monsieur BURGER ; informaticien passionné du télégraphe Chappe ayant réalisé des animations 3D de la tour.
Monsieur BOURGOUIN : Directeur de l'Office de Tourisme

COMMUNICATION

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la toiture de la mairie est terminée.

Monsieur le Maire notifie qu'un repas sera organisé le 29 octobre par le comité des fêtes et informe que le Noël des enfants aura lieu le 4 décembre.

TOUR DE TABLE

Monsieur DELARUE demande ou en est l'enfouissement de réseau. Monsieur POTTIER répond que les travaux devraient débuter en fin d'année ou début d'année 2017.

Séance levée à 19 h 55